



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

DECISIONS DU MAIRE
Commune de St GERMAIN DU BOIS

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Décisions présentées au Conseil municipal du 21 septembre 2023

Mme Nadine ROBELIN, Maire, expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération n° 2020-03-05/5-4 du Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DU BOIS en date du 26 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

JUILLET 2023

- SAS BOIVIN TP – 71270 Pierre de Bresse – Sable, concassé - Validé le 07/07/2023
Montant TTC : 1497.60 €
- RAVEY – 71530 Crissey – Pompe fontaine – Validé le 13/07/2023
Montant TTC : 1190.04 €
- EIRL MIKEANNIM – 39560 Vevy – DJ bal du 14 juillet 2024 – Validé le 21/07/2023
Montant TTC : 600 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien atelier - Validé le 31/07/2023
Montant TTC : 1214.95 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien école maternelle – Validé le 31/07/2023
Montant TTC : 3032.09 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien école primaire et garderie– Validé le 31/07/2023
Montant TTC : 3991.26 €
- CEP TISSERAND – 71530 Crissey – Produits d'entretien salle des fêtes – Validé le 31/07/2023
Montant TTC : 1234.16 €

AOUT 2023

- SAS GARAGE BOURCET – 71500 Louhans – Entretien bus – Validé le 09/08/2023
Montant TTC : 657.06 €

SEPTEMBRE 2023

- CFCR 2 – 71500 Louhans – Formation FCO C. DUBOIS – Validé le 04/09/2023
Montant TTC : 768 €
- SARL GRUAU – 36150 Vatan – Potence aspirateur – Validé le 06/09/2023
Montant TTC : 1113.60 €
- VOTRE BUREAU – 71000 Macon – Copieurs mairie et école maternelle – Validé le 07/09/2023
Montant TTC : 10200 €

Fait à Saint Germain du Bois,
Le 21 septembre 2023

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Nadine ROBELIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Étaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Étai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi,

Étai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane, M. CAVARD Jean-Paul, Mme BONIN Annick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

**REUNION
du 21 septembre 2023**

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	4

Délibération N°

2023

09-01

1-1

Objet : Marchés de Travaux dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » - Lot 3 « Charpente couverture zinguerie »

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature du conseil municipal au maire des marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » Le lot 3 « Charpente couverture zinguerie » a alors été attribué à l'entreprise SAS PERNIN ET FILS – 71310 MERVANS pour un montant de 126 260,16 € HT.

Afin d'être conforme avec les normes réglementaires de la Région, dans le cadre de notre dossier de demande de subvention Territoire En Action, nous avons sollicité un devis à l'entreprise PERNIN pour une plus value à prévoir afin d'avoir une isolation en laine de bois, épaisseur 145 mm.

Mme le Maire présente le devis et l'avenant proposé d'un montant de 1 757,63 € HT, soit un nouveau montant de marché de 128 017,79 € HT

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire.
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- * d'Accepter le devis complémentaire de l'entreprise PERNIN—71310 MERVANS pour un montant HT de 1 757,63 €
Soit un nouveau TOTAL HT Lot 3 : 128 017,79 €
- * de donner délégation au Maire de la commune de Saint Germain du Bois pour signer et notifier le devis et l'avenant indiqué dans la présente, à l'entreprise désignée

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée f. legalite.com

PRECISE

Que les crédits sont inscrits au budget 2023

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E.legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

**REUNION
du 21 septembre 2023**

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi,

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane, M. CAVARD Jean-Paul, Mme BONIN Annick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	4

Délibération N°

2023 09-02

1-1

Objet : Marchés de Travaux dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » - Lot 5 « Façades »

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature du conseil municipal au maire des marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » Le lot 5 « Façades » a alors été attribué à l'entreprise LONS ISO – 39570 Messia sur Somme pour un montant de 104 019,65 € HT.

En date du 01/09/2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre nous a fait parvenir un courrier du gérant de LONS ISO nous informant de la cessation d'activités de l'entreprise alors que le chantier a démarré le 02/06/2023.

Compte tenu de l'avancement des travaux, de l'urgence de la situation, de l'impératif à retrouver une entreprise qui réalise le chantier dans les délais et suite aux conseils de l'architecte, il a été décidé de scinder le lot 5 en 2 lots :

- 5a) intitulé ITE Enduit
- 5b) intitulé ITE Parement brique

Et de réaliser une consultation en direct auprès de différentes entreprises spécialisées dans ces domaines de compétences.

Nous avons reçu 3 devis pour le lot 5a) de 3 entreprises différentes et 3 devis différents avec variante pour le lot 5b) d'une même entreprise

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis que l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun de ces marchés est :

Lot 5a) ITE Enduit—Entreprise VAGINET—71640 Dracy le Fort pour un montant HT de 67 126,01
Lot 5b) ITE Parement brique—Entreprise DBTIP— 39290 Chevigny pour un montant HT de 27 132,00
Soit un TOTAL HT Lot 5 : 94 258,01 €

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot 5a) ITE Enduit—Entreprise VAGINET—71640 Dracy le Fort pour un montant HT de 67 126,01
Lot 5b) ITE Parement brique—Entreprise DBTIP— 39290 Chevigny pour un montant HT de 27 132,00
Soit un TOTAL HT Lot 5 : 94 258,01 €

A l'unanimité ou en fonction du vote, de donner délégation au Maire de la commune de Saint Germain du Bois pour signer et notifier les marchés de travaux.

Les crédits sont inscrits au budget 2023

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

Extrait de registre des délibérations

2023-79

Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi,

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane, M. CAVARD Jean-Paul, Mme BONIN Annick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

REUNION du 21 septembre 2023

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	4

Délibération N°	2023	09-03
		1-1
Objet : Marchés de Travaux dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » - Lot 13 « Photovoltaïque »		

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2023 relative à l'autorisation de signature du conseil municipal au maire des marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'opération « Construction d'un restaurant scolaire » Le lot 13 « Photovoltaïque » a alors été attribué à l'entreprise COMALEC – 71530 Crissey pour un montant de 21 304,34 € HT.

Fin juin 2023, notre fournisseur d'électricité nous a communiqué comme information, la possibilité de réaliser de l'autoconsommation collective d'énergie, ce qui permettrait, avec le surplus de production, de réduire les factures d'électricité sur les bâtiments publics dans un rayon de 2km de notre centre de production sis sur la toiture de notre futur bâtiment cantine. Nous avons donc mandaté le SYDESL afin de réaliser une étude d'opportunité.

Concernant l'installation sur le bâtiment cantine, il conviendrait de couvrir au maximum la toiture en panneaux photovoltaïques afin d'augmenter la production. Nous avons sollicité COMALEC, titulaire du lot, pour un devis complémentaire. La plus value pour équiper la toiture sud complètement et mettre en œuvre de l'autoconsommation collective serait de 27 411,17 € HT.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire. Après en avoir délibéré,

D E C I D E

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

99_DE-071-217104199-20230921-2023_09_03-

- * d'accepter la signature d'un avenant sur le lot 13 « photovoltaïque » d'un montant HT de 27 411,17 €. Le total HT du lot 13 passant ainsi à 48 715,51 €
- * de donner délégation au Maire de la commune de Saint Germain du Bois pour signer et notifier cet avenant.

PRECISE

Les crédits sont inscrits au budget 2023

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

**REUNION
du 21 septembre 2023**

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°

2023

09-04

7-5

Objet : réhabilitation énergétique bâtiment école maternelle – Choix des travaux à réaliser

Madame le Maire rappelle les travaux relatifs à la réhabilitation énergétique du bâtiment de l'école maternelle. Les 1ères estimations ont été réalisées par le cabinet d'études sélectionné pour effectuer les bilans énergétiques des bâtiments suivants :

Ecole maternelle
Ecole primaire
Ancien bâtiment cantine
Mairie – France Services

Compte tenu des montants estimatifs annoncés, le conseil municipal avait décidé, par délibération du 26/01/2023, de réaliser seulement une partie des travaux sur le bâtiment école maternelle, pour un montant total d'opération de 420 000 € HT.

Suite à la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre SCP d'architecture Coudeyre dans le cadre de cette opération, différentes réunions ont eu lieu afin de pouvoir maîtriser le mieux possible les aspects techniques et financiers des différents travaux devant être réalisés pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et les potentielles étapes pour y parvenir.

Les élus ont demandé au cabinet de Maîtrise d'œuvre un estimatif détaillé pour l'ensemble des travaux sollicités par eux.

Une présentation de programme a été faite par le Cabinet devant les élus. Le montant total des travaux à réaliser pour être au maximum de rénovation se monte à 580 000 € HT auquel se rajouterait un avenant de 22 400 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de ces travaux supplémentaires, conformes aux règlements des financeurs, la commune pourrait solliciter les subventions suivantes :

Etat : Fonds verts 2024 - tranche 2/ DETR / DSIL 2024
Région : EFFILOGIS
Département : Appel à Projet 2024

Pour rappel Mme le Maire précise que la commune a déjà bénéficié d'une dotation au titre du Fonds Vert 2023 pour le programme initialement prévu à 420 000 € HT, d'un montant de 126 000 € (soit 30 %).

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Il pourrait être ainsi demandé le Dossier de Consultation des Entreprises pour le mois d'octobre à l'équipe de maîtrise d'œuvre et déposer les dossiers de demandes de subventions afférents à ce programme pour une réalisation complète en 2024.

**Le conseil Municipal oui l'exposé du Maire.
Après en avoir délibéré**

DECIDE

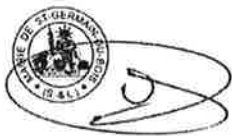
D'approuver l'avant-projet sommaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre SCP COUDEYRE, qui reprend l'ensemble des travaux souhaités par les élus à réaliser dans les règles techniques permettant de solliciter les subventions afférentes à ce programme, pour un montant prévisionnel de 580 000 € HT

D'approuver les termes de l'avenant sur le marché de maîtrise d'œuvre, à venir avec la SCP COUDEYRE, pour un taux de 10,45 % sur les travaux supplémentaires, soit un taux identique au marché initial.

De Demander à la SCP COUDEYRE d'établir l'avant-projet détaillé dans les meilleurs délais et le D.C.E qui s'en suivra.

De confirmer, par délibération lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, le D.C.E. et les demandes de subventions aux partenaires

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

**REUNION
du 21 septembre 2023**

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°

2023

09-05

1-1

Objet Réhabilitation énergétique bâtiment école élémentaire—marché de maîtrise d'œuvre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2123-1 et L1111-2

Considérant que dans le cadre de l'opération relative à la réhabilitation énergétique du bâtiment Ecole élémentaire, il convient de procéder au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu le montant des travaux susceptibles d'être réalisés, d'un montant de 250 000 €

Vu la proposition de maîtrise d'œuvre de la SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE—6 rue Rozet—71000 MACON d'un montant de 26 125 € HT, soit 10,45 % du montant estimatif de travaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

* d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise suivante:

SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE—6 rue Rozet—71000 MACON pour un montant total HT estimé de 26 125 €, soit 10,45 % du montant estimatif de travaux

* de donner délégation au Maire de la commune de Saint Germain du Bois pour signer et notifier le marché.

Les crédits sont inscrits au budget 2023

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E.legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU
BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

Extrait de registre des délibérations

2023-84

Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

REUNION
du 21 septembre 2023

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°

2023

09-06

7-1

Objet : Décision modificative - Budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération
021 (021) : Virement de la section de fonct.
28041582 (040) : Bâtiments et installations

Recettes

Montant
- 17644.38
17644.38

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss - 17644.38
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorpor 17644.38

Recettes

Total Dépenses

0,00

Total Recettes

0,00

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
Fax : 03.85.72.03.38

Extrait de registre des délibérations

2023- 85

Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt trois le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes - 3 route de Pierre à Saint Germain du Bois, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire.

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

**REUNION
Du 21 septembre 2023**

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	13
Contre :	4
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°	2023	09-07
	7-1	
Objet : Admission en non valeur Budget Assainissement		

Madame le Maire indique qu'elle a reçu du comptable du Trésor Public, une demande d'admission en non valeur, concernant des titres sur les exercices 2016 à 2022, d'un montant global de 2 136.85 € pour lesquelles le comptable malgré les relances faites, n'a pu obtenir le recouvrement.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

DECIDE l'admission en non valeur, pour une somme de 2136.85 € des titres sur les exercices de 2016 à 2022, devenus irrécouvrables.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les mandats correspondants.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

**REUNION
du 21 septembre 2023**

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°	2023	09-08
		5-3
Objet : DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS ET ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE		

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de Saône-et-Loire

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Le conseil, après en avoir délibéré

DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;

Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;

Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;

Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;

Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

ADOpte la charte de l'élu local telle que définie en annexe

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

**REUNION
du 21 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois et le vingt et un du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise (a donné procuration à VIEUX Jean-Claude), M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie (a donné procuration à MOISSON Gaëtan), M. MOISSON Gaëtan, M.CAVARD Jean-Paul M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné pouvoir à CALVEZ Patrice), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) : Mme ESTELA Christiane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M Francis PILETTE

Date de la Convocation : 14/09/2023

Date de l'affichage : 26/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	2

Délibération N°	2023	09-09
	5-3	
Objet : Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours		

Madame le Maire fait part d'un courrier du SDIS71 qui demande à chaque conseil municipal de désigner un Correspondant Incendie et Secours

Le conseil procède à l'élection d'un correspondant Incendie et Secours

Membre Titulaire : ROBELIN Nadine, Maire

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire de séance,
M Francis PILETTE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E.legalite.com